

COOPABANQUE

Agence de banque à distance

CONDITIONS SPÉCIFIQUES applicables aux PRINCIPALES OPÉRATIONS BANCAIRES des PARTICULIERS

1^{er} juillet 2010

Société coopérative anonyme de banque populaire à capital variable
Courtier en assurance N° ORIAS 07 005 463

Siège social : 33, rue des Trois Fontanot
BP 211 - 92002 NANTERRE cedex
RCS Nanterre B 349 974 931
Médiateur au siège social de l'Établissement

Prêts immobiliers et d'épargne logement		
■ Prêt à taux fixe et à taux zéro		conditions personnalisées dans le contrat ⁽¹⁾
■ PREVair Développement durable		conditions personnalisées dans le contrat
■ Prêt Épargne Logement de 2 à 15 ans taux de l'épargne majoré de :		<ul style="list-style-type: none"> ■ 1,50 % pour le CEL⁽²⁾ ■ 1,70 % pour le PEL⁽³⁾
Frais de modification du contrat de prêt initial		300,00 €
Pénalités de retard sur échéances impayées :		taux initial +3 %
<i>(1) Taux nominal annuel fixé selon le montant emprunté et l'apport personnel ; frais de dossier variable selon type de prêt et objet financé minimum : 450</i>		
<i>(2) 4,20 % pour les droits acquis à partir du 01.08.2008 – pas de frais de dossier.</i>		
<i>(3) 4,20 % pour les PEL ouverts depuis le 01.08.2003 – pas de frais de dossier.</i>		

Assurances Emprunteurs pour prêt immobiliers*		
Décès – Perte Totale et Irréversible d'Autonomie Incapacité de travail – Perte d'emploi Barème variant selon l'âge et le risque assuré : Cotisation de 0,11 % à 2,01 % par tranche d'âge Frais de dossier : 6,00 € Frais d'étude de délégation d'assurance : 100,00 € <i>* Conditions depuis le 01/01/2007, susceptibles de modifications.</i>		

Assurances Emprunteurs pour prêt personnels et à la consommation*		
Décès – Perte Totale et Irréversible d'Autonomie Taux fixe : 0,40 % Frais de dossier : 6,00 € Frais d'étude de délégation d'assurance : 100,00 € <i>* Conditions au 1^{er} septembre 2009, susceptibles de modifications.</i>		

L'OFFRE JEUNES SOLIDAIRE – AGIR 18/28		
■ Un pack, réservé au 18/28 ans, pour être solidaire et autonome à la fois		
Compte à vue, carte Bleue Visa Agir à débit immédiat et/ou carte Visa Electron Agir Gestion des comptes par Internet (Coopanet), livrets solidaires Agir Ecoclico, facilité de caisse* forfait 2,25 € /mois <i>* Sous réserve d'acceptation de la banque.</i>		
■ Option Sécurival si Pack Agir 18/28 18,20 €/an durée minimum du contrat : 1 an		

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision		
Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques. Elle entraîne également l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du chèque en interdiction.		

Crédit Coopératif <i>la Banque au Cœur des solidarités</i> agraveclecreditcooperatif.coop		
Tarif au 1 ^{er} juillet 2010. Prix en Euros, exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues. <i>Toute modification de tarif fera l'objet d'une information préalable 2 mois avant la date de mise en application.</i>		

Remise de Chèque payable sur l'étranger^{(2)(3)*}		
■ Jusqu'à 3.000 €		8 €
■ Au-delà de 3.000 €		22 €
<i>* Eventuels droits de timbre en sus sur l'Espagne. (1) Inclut la Suisse. (2) + frais de port ou SWIFT : 4,79 €. (3) + commission de change due pour toute opération ayant comporté une conversion de devises - jusqu'à la contre valeur de 150 € : 4 € - au-delà : 16 €.</i>		

Change		
■ Achat/vente de billets : frais fixes		5,34 €
■ Achat/Vente de chèques de voyage : en devises : 1,00 % en Euros : 1,50 %		

LES SERVICES AUX PARTICULIERS SOUS PROTECTION JURIDIQUE OU SOCIALE

Offre groupée de prestations		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Gestion du compte de dépôt ■ Virements entre comptes internes ■ Virements occasionnels externes ■ Virements permanents externes ■ Mise en place et gestion de virement ■ Mise en place - autorisation et gestion de prélèvement ■ Relevé de compte mensuel adressé au représentant légal ■ Service de chèques ■ Chèque de banque 		

Mise en place avec l'accord du mandataire judiciaire d'un des 2 forfaits ci-dessous : Forfait **ASTEL : 1,70 €** par mois, Forfait **AT SERVICES : 1,30 €** par mois. Pour plus d'informations : nous consulter

En option : **carte ASTEL** interbancaire, internationale, de type électron
Cotisation annuelle **25 €**

LES OPÉRATIONS DE CRÉDIT

Facilités de caisse et prêts personnels		
■ Facilité de caisse Seuil minimal de perception des agios		1€/trimestre
■ Découvert autorisé ⁽¹⁾ Taux nominal annuel TBB ⁽²⁾ du Crédit Coopératif + 6,40 % = 13,35 % actuellement Frais de mise en place : 1 % du montant de la facilité Perception minimale		9,50 € /an
■ Découvert non autorisé : non convenu ou non formalisé d'une durée inférieure à 3 mois Taux nominal annuel TBB ⁽²⁾ du Crédit Coopératif + 8,40 % = 15,35 % actuellement Le taux est limité au plafond légal en vigueur au jour de l'arrêt de compte. Le relevé de compte précise le TEG (Taux Effectif Global) appliqué. A titre d'exemple : pour l'utilisation d'un découvert non autorisé de 100 € pendant 10 jours au taux annuel de 15,35 %, le TEG annuel ressortira à 16,59 %		

*(1) Durée 2 ans (renouvelable).
(2) Taux de base (TBB) du Crédit Coopératif au 31/12/09 : 6,95 % susceptible de modifications.
(3) le TEG est indiqué sur l'offre préalable
■ Prêts personnels
Conditions personnalisées dans le contrat⁽³⁾
■ Prêt Personnels Étudiants
Conditions personnalisées dans le contrat⁽⁴⁾
(4) Frais de dossier prêts étudiants : forfait 52 €*

LES OPÉRATIONS DE BOURSE		
■ Relevé annuel de portefeuille, attestation des gains nets, relevé ISF, encaissement coupons		gratuit
■ Relevé à la demande		10 €
■ Relevé mensuel de portefeuille		25 €
■ Relevé trimestriel de portefeuille		15 €
■ Amortissement-remboursement, annulation et modification d'ordre de Bourse		gratuit
■ Achat et vente d'actions européennes		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Commissions de Bourse : 1 % minimum 11,00 € ■ Bourses étrangères variable selon les places ■ Ordre non exécuté gratuit 		
Opérations sur titres		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Souscription d'OPCVM d'ECOFI Investissements et Parts C gratuit ■ Souscription et rachat de Sicav et de FCP externes 15,00 € 		

Frais de tenue de compte titres à terme échu (tous comptes⁽¹⁾)		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Commission fixes par ligne gratuit ■ Droits de garde standard * : gratuit ▶ l'année d'ouverture du compte gratuit ▶ pour les OPCVM d'Ecofi Investissements et les valeurs émises par le Crédit Coopératif gratuit ▶ pour les titres, tous titres nominatifs ou étrangers, dégressifs par tranche : <ul style="list-style-type: none"> ≤ 50 000 € 0,239 % de 50 001 € à 100 000 € 0,203 % de 100 001 € à 150 000 € 0,179 % > 150 000 € 0,120 % minimum de perception 33,49 € 		

*(1) Sauf PEA ouvert avant mai 2000.
* Taux calculé sur l'évaluation boursière des titres au 31 décembre de l'année précédente (hors OPCVM d'Ecofi Investissements et valeurs émises par le Crédit Coopératif).*

Transfert de titres vers une autre banque		
Par ligne avec un minimum de 91,16 €		11,96 €
PEA Plan d'Épargne en Actions		
Frais de transfert		92,99 €

LES OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

Virements en Euros à l'intérieur de l'Espace Economique Européen et/ou SEPA⁽¹⁾		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Virement Européen Réglementé et/ou SEPA⁽¹⁾ émis (avec IBAN et BIC du bénéficiaire obligatoires) jusqu'à 50.000 € 2,20 € En cas de renseignements incorrects (absence d'IBAN et de BIC), une commission de réparation de 18 € sera facturée + frais éventuels réclamés par la banque du bénéficiaire. ■ Virement Européen Réglementé et/ou SEPA⁽¹⁾ reçu jusqu'à 50.000 € gratuit En cas de virement reçu non conforme au Règlement Européen n°1781/2006, une commission de réparation de 18 € sera facturée. 		
Autres virements étrangers et européens en Euros émis et reçus⁽²⁾ 18,30 €		
Autres virements étrangers et européens en devises émis et reçus⁽²⁾⁽³⁾ 18,30 €		
Chèque émis vers l'étranger⁽²⁾⁽³⁾		
■ Commission de paiement :		22 €

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser à votre agence, dont les coordonnées figurent sur vos relevés de comptes et sur www.credit-cooperatif.coop

VOTRE BANQUE EN LIGNE

Coop@net, service de banque en ligne : www.coopnet.coop	
▪ option gestion de comptes et virements	gratuit
▪ option placements (OPCVM, actions et obligations en Bourse France et Étranger) : commission de bourse réduite 0,75% au lieu de 1 % avec un minimum de 10 € au lieu de 11 €	+2,00 €/mois
▪ sécurisation des échanges sur internet SESAME : Sésame Crédit Coopératif (lecteur et carte*) Fourniture de lecteur supplémentaire	gratuit 5,90 €
Reconfection carte Sésame Crédit Coopératif	5,90 €
Réédition code confidentiel	4,00 €

(*) fourniture d'une carte dédiée si le client n'est pas titulaire d'une Carte Visa Classic

LES SERVICES ATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

Les principaux services gratuits	
▪ Ouverture de compte	gratuit
▪ Tenue de compte ⁽¹⁾	gratuit
▪ Changement d'adresse	gratuit
▪ Transfert de compte entre agences Crédit Coopératif	gratuit
▪ Fourniture et expédition de carnets personnalisés de remises de chèques	gratuit
▪ Frais d'envoi carte bancaire	gratuit
▪ Relevé de compte mensuel	gratuit
▪ Versement et retrait d'espèces au guichet	gratuit
▪ Remise de chèques	gratuit
▪ Paiement de chèques	gratuit
▪ Virement reçu dont virement européen SEPA (SCT) < 50.000 €	gratuit
▪ Virement entre comptes Crédit Coopératif	gratuit
▪ Mise en place d'un virement permanent	gratuit
▪ Mise en place d'autorisation de prélèvement	gratuit
▪ Paiement de prélèvement	gratuit
▪ Frais de clôture de compte (Incluant liste des opérations automatiques récurantes)	gratuit
▪ Lettre d'information préalable pour chèque non provisionné, non rejeté	gratuit
▪ Opposition sur prélèvement avant son exécution	gratuit
▪ Traitement d'une réclamation (Dans le cadre d'opérations entrant dans le champ d'application de la directive Européenne des Services de Paiement)	gratuit
▪ Opposition à un virement avant son exécution dans les délais légaux de révocation	gratuit
▪ Service Bienvenue au Crédit Coopératif (Prise en charge des formalités de changement de domiciliation bancaire)	gratuit
▪ Récapitulatif annuel des frais	gratuit
	<i>Date de valeur</i>
▪ Versement et retrait d'espèces au guichet	jour de règlement*
▪ Paiement de chèques	jour de règlement*
▪ Virement reçu	jour de règlement*
▪ Paiement de prélèvement	jour de règlement*
▪ Remise de chèques	jour de règlement + 1*

(1) Pour les Non-Résidents, frais de tenue de compte de 4,01 €/mois.

* Le jour de règlement est le jour ouvrable (au sens de la convention de compte de dépôt) au cours duquel, pour les opérations passées au crédit, le règlement interbancaire est intervenu au profit de la banque du bénéficiaire et, pour les opérations au débit, le jour ouvrable au cours duquel le montant de l'opération est débité du compte du client/payeur. Ce jour est variable selon le canal d'acquisition de la demande d'exécution et est fonction de l'heure à laquelle l'ordre est réceptionné par la banque (cf. en fonction de la nature de l'opération, l'heure limite de réception d'un ordre de paiement, telle que définie dans la convention de compte de dépôt).

Les Virements externes	
▪ Virement occasionnel avec RIB	2,20 €
▪ Virement européen SEPA (SCT)	2,20 €
▪ Virement externe par Coopanet	gratuit
▪ Virement permanent	0,30 €
▪ Modification d'un virement permanent	2,40 €

Les Opération diverses	
▪ ECOCLICO Alimentation automatique des comptes d'épargne à partir du compte-chèques	abonnement/mois 0,36 €
▪ Relevé de compte bi-mensuel/mois	1,60 €
▪ Relevé de compte décadaire	2,80 €
▪ Relevé de compte quotidien, par envoi	0,90 €
▪ Expédition de chéquier à domicile	<i>Frais de timbre recommandé simple</i>
▪ Frais de transfert CEL, PEL, PEP	61,00 €
▪ Délivrance d'un chèque de banque	11,00 €
▪ Recherche de document ou photocopie de chèque (hors champ d'application de la Directive Européenne des Services de Paiement)	17,60 €
▪ Recherche de document ou de chèque de + d'un an (hors champ d'application de la Directive Européenne des Services de Paiement)	28,00 €
▪ Photocopie supplémentaire	1,00 €
▪ Demande de renseignements notariaux	140,00 €
▪ Dossier de succession	gratuit
si avoirs < 450 €	gratuit
de 451 € à 2000 €	110,00 €
de 2001 € à 15.000 €	220,00 €
> 15.000 €	450,00 €

Les incidents sur compte	
▪ Chèque remis, revenu impayé ⁽¹⁾	14,00 €
▪ Opposition sur chèque	17,00 €
▪ Opposition sur une série de chèques	34,00 €
▪ Opposition sur prélèvement avant son exécution	gratuit
▪ Opposition à un virement avant son exécution dans les délais légaux de révocation	gratuit
▪ Frais d'opposition à un virement (hors des délais légaux de révocation)	15,00 €
▪ Forfait pour chèques émis sans provision < 50 €	30,00 €
▪ Forfait pour chèques émis sans provision > 50 €	50,00 €
▪ Majoration du forfait en cas de non régularisation dans les 2 mois	13,00 €
▪ Frais sur chèque émis en période d'interdiction bancaire	20,00 €
▪ Commission pour RIB inexploitable	12,00 €
▪ Rejet de prélèvement (faute de provision) (Gratuit si prélèvement inférieur à 20 €)	20,00 €
▪ Frais de tenue de compte inactif depuis + de 3 mois/trimestre	5,00 €
▪ Avis à tiers détenteur, saisie-arrêt	98,00 €
▪ Frais d'opposition administrative dans la limite de 10 % du montant de l'acte	98,00 €
▪ Intervention auprès du FICP (Fichier des Incidents de Crédit aux Particuliers) pour main levée	12,00 €
▪ Commission sur opérations nécessitant une intervention (maximum 18 commissions/mois) concerne toute opération au crédit ou au débit nécessitant une intervention manuelle : opération sur compte en ATD, opération générant un compte débiteur non autorisé, remise de chèque non imputable en automatisé.	7,00 €

(1) Gratuit pour rejet avec motif sans provision.

Les Moyens de paiement alternatifs aux chèques	forfait 3,50 €/mois
---	---------------------

Clients interdits de chèquiers et/ou en situation de précarité

- Comprenant une carte Electron à autorisation systématique, 6 virements et 8 prélèvements/mois, 1 chèque de banque/an.

Droit au compte	
▪ Service défini par décret D 312-5 et 312-6 du CMF	gratuit
<i>Bénéficiaires : clients dont le compte est ouvert au Crédit Coopératif sur désignation de la Banque de France suivant l'article L312-1 du CMF.</i>	

LES CARTES BANCAIRES

▪ Carte Visa Classic - Carte Visa Classic Agir ⁽¹⁾ /an*	
▪ option Solidaires Ensemble ⁽²⁾ /an*	gratuit
✓ à débit immédiat	27,90 €
✓ à débit différé	35,90 €
▪ Carte Visa Premier/an (<i>Visa Premier Agir⁽¹⁾</i>)	99,90 €
▪ Carte de retrait/an	16,00 €
▪ Carte Visa Electron (<i>Visa Electron Agir⁽¹⁾</i>)	32,80 €
▪ Retrait espèces dans DAB Crédit Coopératif et Banques Populaires	gratuit
▪ Retrait espèces dans autres DAB Zone EEE** (au-delà de 7/mois/compte)	0,98 €
▪ Modification ponctuelle du plafond de paiement	5,00 €
▪ Retrait DAB hors Zone EEE**	4,20 €
▪ Paiement par carte Zone EEE**	gratuit
▪ Paiement par carte hors Zone EEE** : 2,10 % de l'opération	minimum 2,10 €
▪ Réédition de code confidentiel	8,00 €
▪ Opposition sur carte	gratuit
▪ Reconfection de carte	gratuit
▪ Restitution de carte après capture dans un DAB	39,00 €
▪ Opposition sur carte (usage abusif)	39,00 €
▪ Recherche de facturette en cas de contestation d'opération	gratuit
▪ Demande de changement du visuel de la carte	6,90 €

* Tarif réduit pour la 2^e carte d'un compte joint.

** Espace Economique Européen

Cartes: cotisation prélevée à l'adhésion puis à chaque anniversaire de celle-ci. L'envoi en recommandé est facturé au tarif des frais postaux en vigueur.

(1) Carte bleue solidaire du Crédit Coopératif. Elle permet d'aider une association humanitaire : le Crédit Coopératif lui verse 3 € à la souscription et 0,12 € à chaque retrait dans un distributeur du Crédit Coopératif ou du réseau Banque Populaire et 0,06 € si retrait dans un autre distributeur.

(2) Permet au porteur de faire des dons à l'association de son choix à chaque utilisation.

LES SERVICES D'ASSURANCE ET D'ASSISTANCE

SECURIVAL Assurance contre la perte ou le vol des :	
▪ moyens de paiement : carte bancaire, chéquier	
▪ objets personnels : clés de la résidence principale et de véhicule Bonus Eco et papiers d'identité.	
▪ extention garantie constructeur	
▪ indemnisation casque moto	
Compte individuel et compte joint	26,00 €/an

ASSURANCE-COMPTE Assurance décès-PTIA sur découverts	
Cotisation de 18 à 64 ans : 0,50 %/an du montant du découvert autorisé	